



multiples problèmes avec mon père (succession, etc. etc.)

Par **steph78000**, le **16/11/2007** à **20:01**

Bonjour,

Je me permets de vous demander de l'aide car j'ai de nombreux problèmes avec mon père (j'ai 18 ans, je vis en concubinage et je suis maman d'un petit garçon de 6 mois).

En effet, j'ai perdu ma mère en 1997 et j'ai vécu très difficilement avec lui (qui était à l'époque chef d'entreprise, très peu présent et très strict) jusqu'en juin 2004 où je suis venue vivre chez ma grand-mère maternelle. Mon cher père a entre temps refait sa vie avec une femme très intéressée (en 2000 je crois, juste après avoir vendu son entreprise dans laquelle ma mère avait des parts). Mon père et sa nouvelle compagne ont acheté une maison qui a été mise au nom de cette dernière (l'argent venait bien entendu en très grande partie de mon père qui avait un niveau de vie bien plus élevé que celle-ci). Durant quelques années j'ai vécu l'horreur avec cette femme qui jouait un double jeu avec nous (nous sommes 3 soeurs, les 2 ainées étant majeures depuis plusieurs années); elle se montrait très mielleuse mais faisait en sorte que notre père se détourne de nous (principalement de moi qui était celle qui les gênait, qui rappelait trop sa défunte épouse). J'ai subi insultes, fausses accusations, bref un gros préjudice moral (j'ai fait une dépression pendant de longues années dont il est difficile de se relever). La compagne de mon père a part ailleurs récupéré tout ce qui appartenait à notre mère sans rien nous dire (cadeaux de mariage, vaisselle, meubles qu'elle avait choisis avec soin etc.) alors qu'il nous tenait à coeur de les récupérer (nous n'avons pas de souvenirs de notre mère).

En ce qui concerne l'argent issu de la succession de notre mère (à son décès nous étions toutes les 3 mineures), il a été placé en sa totalité (n'a pas été divisé entre les 3 soeurs) sur un compte dont la banque ne veut rien nous dire. Avec cet argent notre père a acheté un appartement pour chacune de mes soeurs de façon obscure (il leur aurait fait signer un papier "en coup de vent" il y a quelques années qui le rendrait propriétaire de ceux-ci).

Etant à l'époque mineure, une de mes soeurs avait contacté la juge des tutelles qui s'occupe de notre dossier mais celle-ci avait refusé catégoriquement de la recevoir disant qu'elle devait être

"parfaitement au courant de l'affaire". Nous nous demandons donc si la juge des tutelles s'intéresse à notre cas ou si elle n'est pas de mèche avec notre père!
Notez que celui-ci a changé de notaire en 2000 et que nous n'avons pas pu retrouver le nouveau...

Par **steph78000**, le **16/11/2007** à **20:20**

(suite)... Nous sommes donc complètement dans l'ombre, sans pouvoir être informées d'aucunes parts.
Autrement, je tiens à vous préciser que nous avons une maison de famille à laquelle notre père nous refuse tout accès et qui se dégrade à vue d'oeil, ainsi qu'une résidence secondaire au bord de la mer qui hérite du même sort.
Sinon, je vous informe également que mon père ne subvient plus du tout à mes besoins depuis 3 ans et demi (auparavant, lorsque je vivais avec lui et sa compagne, ils me restraignaient sur la nourriture, pas de vêtement, bref le strict minimum pour survivre). Lorsque je vivais avec ma grand-mère qui n'a qu'une toute petite retraite, il ne remboursait pas les soins médicaux qu'elle payait (alors que lui était remboursé!), et a refusé de payer quoi que ce soit en ce qui concernait mon hébergement (ainsi que ma scolarité...) en lui donnant une excuse ridicule.
Voilà, à l'heure actuelle je suis à la charge complète de mon compagnon qui ne gagne qu'un smic pour 3.
En espérant que vous pourrez me donner une réponse concrète pour cette affaire complexe, et m'orienter en mettant toutes les chances de mon côté.
Merci d'avance.
Stéphanie